



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES LUDOTINES SPÉCIFIQUE AUX COLLECTIVITÉS



L'association AGIL (Association de Gestion Innovante de Ludothèques)

L'association a été créée en juillet 2007 pour répondre à un appel d'offre de la ville de Toulouse afin de gérer deux ludothèques sur le quartier Saint-Aubin. Cet espace, nommé les Ludotines, a ouvert ses portes en décembre 2007 au 8, impasse Saint-Aubin. Le 1^{er} étage est dédié au public de moins de 6 ans et le 2nd étage à celui de plus de 6 ans. Si vous souhaitez participer à la vie de l'association, n'hésitez pas à nous en faire part.

Le jeu en ludothèque, c'est quoi?

Le jeu est notre outil de travail principal et nous en défendons une vision précise: le jeu pour le plaisir de jouer. Nous nous appuyons sur la définition de J. Huizinga qui définit le jeu comme une « activité libre, fictive et gratuite ».

- **Libre** : jouer est donc toujours une activité facultative. Le joueur décide de se diriger vers le jeu qu'il veut en fonction de ses propres intérêts.

- **Fictive** : une action dans le jeu n'a pas de conséquences sur la vie réelle.

- **Gratuite** : sans attente de résultats. Qui ne produit ni biens, ni richesses.

Si une seule de ces composantes fait défaut, il n'est plus possible de parler de jeu.

Le rôle de l'équipe

L'équipe :

- est garante de la qualité de l'accueil,
- vous oriente pour les choix de jeux ou de jouets,
- fixe les règles pour faciliter le bien vivre ensemble,
- se réserve le droit de réguler les temps de présence sur place.

Les groupes accueillis restent en permanence sous la responsabilité de leurs accompagnants, en aucun cas il n'y a de transfert de responsabilité sur l'équipe des ludotines.

Les ludothèques « Les Ludotines » vous proposent du jeu sur place

Les Ludotines proposent différents espaces ludiques régulièrement renouvelés dans lesquels le joueur :

- a le droit de jouer ou de ne pas jouer,
- peut choisir librement son jeu ou son jouet,
- peut choisir tout aussi librement ses partenaires de jeux et avoir le droit de jouer seul,
- ramènera, si possible, les objets ludiques dans leur espace après les avoir utilisés,
- peut solliciter les ludothécaires afin d'avoir une explication ou un conseil sur un jeu.

La place de l'accompagnant

L'accompagnant est présent pour assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant qui joue. Il est aussi là pour jouer avec l'enfant **si ce dernier le sollicite**. L'idée est de « jouer avec » et pas de « faire jouer ».

Pour les petits mets...

Nous ne disposons pas d'un espace goûter intérieur, séparé de la zone de jeu ; c'est pourquoi il n'est pas possible de prendre une collation au sein de la ludothèque.

Par ailleurs, l'association met gracieusement à disposition du café et du thé. Vous pourrez les consommer uniquement autour des tables prévues à cet effet.

Attention : Pensez à vous munir de gobelets pour les enfants.

Responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité de leurs accompagnants.

Les ludothèques déclinent toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'objets personnels.

Inscriptions

L'inscription se fait sur place à la ludothèque.

Mode de règlement

Le règlement de l'inscription peut se faire :

- Par chèque à l'ordre de l'association AGIL,
- Par espèce à condition de présenter l'appoint.

Réservations

Les collectivités inscrites peuvent faire jusqu'à deux réservations par période de vacances. Les réservations doivent être faite en ligne sur notre site internet, en suivant les instructions que vous trouverez dans le « menu Collectivité ».

